



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 16 mai 2025 à 19h00

Convocation adressée le 12/05/2025

Conseiller élus: 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 09

Sous la présidence de : MOUTON Philippe, Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Éric, HERTSCHUH Philippe, BUCHY Vincent, VATRY Christian, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Etaient absents : ZIMMERMANN Myriam, qui donne pouvoir à DREYER Nadine,

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 11/04/2025

1-Personnel communal

- Création poste adjoint technique territorial

2-Divers

Approbation conseil municipal 11 avril 2025

Les membres présents reconnaissent avoir reçu une copie intégrale du compte rendu de la séance du vendredi 11 avril 2025. Mme HEINRICH Giselle précise qu'elle était absente lors de cette séance ; une correction a donc été apportée au niveau des effectifs.

Point 1 : Personnel communal

- **Création poste adjoint technique territorial**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge de travail supplémentaire due aux nouvelles voies, constructions etc. il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet 30h/sem. (Soit 30/35^{ème}) pour l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, la voirie etc. À compter du 19/05/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade de d'adjoint technique territorial.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Adopté à 8 pour et 1 abstention

Point 2 : Divers

- Mme DREYER prend la parole pour évoquer l'entretien du cimetière. Elle souligne la nécessité de veiller à la propreté autour des tombes et rappelle que le composteur ne doit en aucun cas être utilisé comme une décharge. Une publication sera faite pour faire un rappel aux habitants
- Les travaux de l'impasse Schelacker sont publiés sur la plateforme Marchés publics Matec. Les offres peuvent être déposées jusqu'au 16 juin à 12h00.
- Une étude géotechnique est prévue le 23 mai sur les terrains situés au Schelacker
- La société Stroh est intervenue ce jour au gîte en raison d'un problème de thermostat sur les radiateurs. Après vérification, il s'avère que l'origine du dysfonctionnement provient du chauffe-eau, dont l'état de vétusté nécessite un remplacement. Des crédits devront être prévus à cet effet au budget l'année prochaine
- Stroh est également intervenu à la maison des Sœurs :
 - pour la réparation du siège de la douche PMR utilisée par Mme CREZE. Le dispositif n'était finalement pas cassé, mais simplement mal utilisé ;
 - au niveau de la fontaine, où le bouton poussoir est cassé. Il reviendra une fois les pièces commandées réceptionnées pour effectuer la réparation.
- Une réunion publique d'information sur le nouveau service périscolaire se tiendra à Hultheuse, à la salle polyvalente, à 18h30. Cette réunion a pour objectif de présenter le nouveau service périscolaire mutualisé entre Garrebouurg et Hultheuse, mis en place pour la rentrée scolaire 2025/2026.
- Monsieur le Sous-préfet souhaite organiser une réunion concernant le RPI de Garrebouurg, Hultheuse et Lutzelbourg. Cette réunion se tiendra en mairie de Lutzelbourg le 10 juin
- L'entreprise KARCHER est intervenue pour les branchements d'eau de M. Nicolas GERARD et M. Christophe MARXER

- Dégradation de l'aire de jeux : les bancs et les tables ont été marqués de croix gammées durant le week-end des 10 et 11 mai. Une plainte a été déposée. Une publication sera diffusée afin d'inciter les habitants à la vigilance.
- La matinée de travail a été une réussite. De nombreux habitants y ont participé, et la commune les en remercie chaleureusement.
- Plusieurs courriers vont être envoyés aux habitants afin de leur rappeler que l'entretien de leurs espaces verts est obligatoire.

Conseil clôturé à 20h20

Prochain conseil municipal : 20/06/2025

SIGNATURE

MOUTON Philippe
ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance